

## **Sommaire**

<a href="#"><u>Edito de Dominique GRACIET</u></a> .....	2
<a href="#"><u>Programme</u></a> .....	3
<a href="#"><u>Intervenants</u></a> .....	4
<a href="#"><u>Communiqué de presse</u></a> .....	7
<a href="#"><u>Sommaire Bibliographie</u></a> .....	9
<a href="#"><u>Bibliographie</u></a> .....	10
<a href="#"><u>Les thèmes et intervenants des éditions récentes</u></a> .....	24
<a href="#"><u>Signes Officiels de Qualité et d'Origine : Chiffres clés</u></a> .....	26
<a href="#"><u>Signes Officiels de Qualité et d'Origine : Le cas de l'Aquitaine :</u></a> .....	27
<a href="#"><u>Organisateurs</u></a> .....	29
<a href="#"><u>Parrain</u></a> .....	29
<a href="#"><u>Partenaires</u></a> .....	30



### **Signes Officiels de Qualité et d'Origine : contrat, régulation et agriculture durable...**

Le Développement des signes officiels de qualité et d'origine constitue en Aquitaine et dans plusieurs régions européennes un des fondements des politiques agricoles. Ces stratégies ont permis d'ancrer nos productions sur les territoires et de créer de la valeur ajoutée dans les filières concernées.

Des succès certains n'ont cependant pas altéré notre volonté de nous interroger régulièrement sur ces orientations. Ainsi, les Assises de l'Origine, dès leur création, ont eu pour ambition de proposer un moment de réflexion aux différents acteurs, d'examiner les évolutions de notre environnement et d'envisager les adaptations nécessaires de nos démarches.

En 13 ans, nous avons abordé des questions d'ordre juridique, marketing, prise en compte des attentes sociétales, politique par rapport à la Politique Agricole Commune, prospective pour se projeter dans l'avenir...

Ces travaux constituent d'ailleurs des contributions précieuses à l'élaboration du Projet Stratégique Agricole Aquitain.

Cette année, nous avons souhaité mettre l'économie au cœur de nos échanges.

Ces outils peuvent en effet offrir la possibilité de renforcer la contractualisation entre opérateurs, même si cette « régulation » semble considérée par les autorités de Bruxelles comme une atteinte aux principes de la concurrence !

Nous ne pourrions construire une agriculture durable que si nous disposons d'outils qui apportent de la visibilité et des assurances aux marchés. Entre régulation et contractualisation, il s'agira, au travers des débats, de dégager des pistes qui préservent tant l'intérêt des consommateurs à disposer de produits de qualité et compétitifs, que celui des producteurs à construire des filières génératrices de valeur ajoutée dans la durée...

**Dominique GRACIET**



### **13es Assises de l'Origine**

**“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**

## Programme

### « Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable »

9h30 Accueil des participants par **Dominique GRACIET**, Président de la Chambre Régionale de l'Agriculture Aquitaine.

9h40 PAC et politiques de qualité :

Quelles ouvertures pour des outils de régulation des marchés ?

**Carlos ESCRIBANO**, Directeur général de l'agriculture et des ressources animales du Ministère espagnol de l'environnement et des milieux ruraux et marins.

10h00 Contractualisation et Signes Officiels de Qualité et d'Origine :

**Stéphane LE DEN**, chef du Bureau de l'organisation économique de la Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires (Ministère de l'Agriculture).

10h20 Droit des ententes et Signes Officiels de Qualité et d'Origine :

**Emmanuel RAYNAUD**, économiste et chargé de recherche à l'INRA.

10h40 Témoignages de filières :

- La filière vitivinicole : **Bernard FARGES**, Président de l'ODG Bordeaux et Bordeaux supérieurs, Secrétaire général du Comité National des AOC.
- La filière olives et huile d'olive : **Alexandra PARIS**, Responsable Communication, Economie et Réglementation à l'AFIDOL, Association Française Interprofessionnelle De l'Olive.

11h20 Table ronde : avec la participation de **Michel PRUGUE**, Président de l'INAO.

12h Conclusions : **Jean-Pierre RAYNAUD**, Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine en charge de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire, de la Viticulture, de la Forêt, de la Mer et de la Montagne.

12h30 **Master professionnel " Développement des territoires, qualité et origine des produits" :** signature de la convention de partenariat entre M. **Patrice BRUN**, Président de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 et M. **Dominique GRACIET**, Président de la Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine.

13h Déjeuner : Base de produits sous IGP et AOC.

15h Visite du Salon de l'Agriculture d'Aquitaine.

Débats animés par **Eric DOURNES**.



---

### 13es Assises de l'Origine

“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac

## Intervenants



- **Dominique GRACIET :**

Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine, Ingénieur agricole Purpan de formation, agriculteur dans les Landes à Benesse Marenne : lait, maïs, légumes frais, Président de la Chambre d'Agriculture Aquitaine, Président du Salon de l'agriculture Aquitaine, Président de l'AC3A, Président de la Chambre d'Agriculture des Landes, Vice-Président du Groupe Coopératif Maisadour, Vice-Président du CESR, Président de la commission coopération internationale.



- **Carlos ESCRIBANO :**

Le Directeur général de l'agriculture et des ressources animales du Ministère espagnol de l'environnement et des milieux ruraux et marins est titulaire d'un diplôme en science vétérinaire de l'Université Complutense de Madrid et l'Office national vétérinaire Corps depuis 1974. Il a été directeur général de l'élevage du PAM dans la précédente législature, et précédemment occupé les postes de directeur général adjoint de la santé animale et l'élevage intensif. Il a également été vice-président de l'Agence espagnole de sécurité des aliments.

Il a également joué diverses activités de représentation dans les instances internationales, a représenté l'Espagne dans le comité vétérinaire permanent de l'Union européenne, a représenté l'Espagne à la Commission européenne contre la fièvre aphteuse la FAO, Délégué permanent de l'Espagne à l'Office international des épizooties, porte-parole du Comité de gestion de MAPA de Viande porcine et de volaille et d'œufs et le ministre de l'Espagne dans divers groupes de travail de l'OCDE.

- **Stéphane LE DEN :**

Attaché principal d'administration au Ministère de l'Agriculture, Stéphane LE DEN est titulaire d'une Maîtrise de droit public et d'un DEA d'histoire du droit médiéval. Depuis 2009, il occupe le poste de Chef du bureau de l'organisation économique à la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires du Ministère de l'Agriculture. Il a travaillé à la Direction générale des politiques économique, européenne et internationale pour les filières porcine et volaille entre 2005 et 2008. Il a occupé le poste de chargé de mission réglementaire au Bureau des affaires statutaires et réglementaires de la Direction générale de l'administration de 2002 à 2005 après avoir été chargé d'étude réglementaire au Bureau de la ressource, de la réglementation et des affaires internationales de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture de 1997 à 2001.



### 13es Assises de l'Origine

“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac



- **Emmanuel RAYNAUD :**

Economiste, chargé de Recherches à l'INRA, Département Sciences pour l'Action et le Développement (INRA-SAD, UMR SADAPT) et membre du Centre d'Economie de la Sorbonne (CES-Université Paris I) depuis 2003, titulaire d'un doctorat de Sciences économiques, Emmanuel RAYNAUD s'est spécialisé dans l'étude de la qualité des produits et l'organisation des filières agroalimentaires. Il a publié de nombreux articles et ouvrages traitant de l'économie des organisations et des institutions appliquée à la qualité des produits, à la gouvernance des filières agro-alimentaires, à l'organisation des réseaux de franchise et à l'émergence et dynamique des dispositifs collectifs de coordination.



- **Bernard FARGES :**

Viticulteur, il exploite, en association avec son frère, 90 hectares de vignes à Mauriac, en Gironde, en tant que coopérateur aux caves de Sauveterre, Blasimon et Ruch. Bernard FARGES est Président du Syndicat Viticole des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur depuis août 2006. Il est également Secrétaire Général de la Confédération Nationale des Appellations d'Origine Contrôlée, Co-Président de la Commission Economique et du Groupe Organique Bordeaux du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux.



- **Alexandra PARIS :**

Responsable Communication, Economie et Réglementation à l'AFIDOL, Association Française Interprofessionnelle De l'Olive, depuis 2005. L'AFIDOL est la section spécialisée de l'Organisation Nationale Interprofessionnelle des Oléagineux (ONIDOL). Alexandra PARIS est titulaire d'un DEA du Droit des Médias et d'une Maîtrise de Droit des Affaires.



- **Michel PRUGUE :**

Michel PRUGUE est né en 1958, agriculteur dans les Landes (IGP Volailles des Landes, canards à foie gras, maïs et légumes de plein champ), Président du Conseil Permanent de l'INAO, du Comité des produits agro-alimentaires de l'INAO, de la Coopérative Maisadour et de la Confédération Française de l'Aviculture.

- **Véronique FOUKS :**

Directrice du Service juridique et International de l'INAO, Véronique FOUKS est spécialiste en sécurité juridique, protection des signes officiels de qualité et d'origine et coopération internationale.



### 13es Assises de l'Origine

“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
**Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**



- **Jean-Pierre RAYNAUD :**

Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de Dordogne, Président de la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles d'Aquitaine, Président du CAOQ (Comité Aquitain de l'Origine et de la Qualité), Vice-Président du Conseil Régional d'Aquitaine en charge de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire, de la Viticulture, de la Forêt, de la Mer et de la Montagne.



---

### 13es Assises de l'Origine

“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
**Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**

## Communiqué de presse



### Communiqué de Presse

17 mai 2011.

**13<sup>èmes</sup> ASSISES DE L'ORIGINE**  
**Mardi 31 Mai 2011 – 9 h 30 – Hall 2**  
**Salon de l'Agriculture Aquitaine**  
(Parc Expo Bordeaux-Lac)

### « Signes officiels de qualité et d'origine : Des outils de régulation au service d'une agriculture durable »

Chaque année depuis 13 ans, le Salon de l'Agriculture Aquitaine accueille les Assises de l'Origine. Se réunissent ainsi à Bordeaux plus de 150 professionnels, représentants et défenseurs des produits sous signes officiels de qualité et d'origine, venus d'Aquitaine, de France, d'Europe et du monde. Les Assises de l'Origine permettent aux professionnels, politiques et journalistes d'échanger sur les signes officiels de qualité et d'origine et de faire le point sur l'actualité de la politique agricole française et européenne.

En France, les produits sous AOC, AOP et IGP représentent 17 milliards d'euros en chiffres d'affaires dont 6 milliards d'euros à l'exportation.

**L'Aquitaine représente à elle seule 93 AOC** (Appellation d'Origine Contrôlée) viticoles, **6 AOP** (Appellation d'Origine Protégée), **54 Label Rouge** et **21 IGP** (Indication Géographique Protégée). L'enjeu est donc majeur pour nombre de producteurs.

Au moment où la Commission Européenne présente ses propositions législatives et des lignes directrices en matière d'évolution des politiques de qualité des produits agricoles et agroalimentaires, il semble pertinent de débattre des possibilités offertes aux opérateurs des filières sous signes officiels de qualité et d'origine en matière de régulation économique tant sur le plan européen (nouvelles politiques de qualité) que national (Loi de Modernisation Agricole et contractualisation).



### 13es Assises de l'Origine

“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
**Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**

Dans un contexte de crise des prix des matières premières agricoles, les filières de qualité différenciées ont un effet stabilisateur sur les territoires et offrent aux producteurs engagés sous SOQO la possibilité de mieux maîtriser les conditions de mise en marché de leurs produits.

En effet, leurs cahiers des charges plus exigeants que la production standard permettent dans une certaine mesure de contribuer à réguler leurs marchés.

Ce colloque sera pour les participants l'occasion de bénéficier de différents points de vue et témoignages d'experts :

- **Carlos ESCRIBANO**, Directeur général de l'Agriculture et des Ressources Animales du Ministère espagnol de l'Environnement, des Milieux Ruraux et Marins exposera **les possibilités offertes de la future Politique Agricole Commune en matière de régulation économique pour les produits agricoles sous SOQO.**

- **Stéphane LE DEN**, responsable du Bureau de l'Organisation Economique de la Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires (Ministère de l'Agriculture) abordera le thème de **la contractualisation dans le cadre de la Loi de modernisation Agricole et ses conséquences pour les SOQO.**

- **Emmanuel RAYNAUD**, économiste à l'INRA, traitera de la question **du droit des ententes en agriculture appliqué aux SOQO.**

- **Bernard FARGES** et **Alexandra PARIS**, respectivement Président du Syndicat viticole des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur et Responsable Communication, Economie et Réglementation de l'AFIDOL (Association française Interprofessionnelle de l'Olive), témoigneront pour **les filières viticole et olives-huile d'olive.**

Enfin, dans le cadre d'une table ronde à laquelle participera **Michel PRUGUE**, Président de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, les intervenants poursuivront les échanges avec la salle.

Inscription et programme détaillé en ligne

**Vous pourrez retrouver toutes les contributions des intervenants sur le site :**

[www.origine.coop](http://www.origine.coop)

**Contacts Assises de l'Origine :**

**Bruno MILLET** ☎ 05 57 85 40 03 / 06 81 42 77 40 / b.millet@aquitaine.chambagri.fr

**Dorothée CHAPON** ☎ 05 56 01 33 33 / d.chapon@aquitaine.chambagri.fr

**Service de presse Salon de l'Agriculture Aquitaine :**

**Canal Com / Noëlle Arnault – Julia Lagoardette**

☎ 05 56 79 70 53 – pendant le Salon de l'Agriculture Aquitaine 06 86 13 56 37

Les Assises de l'Origine sont organisées par la **Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine**, la **Fédération Régionale des Coopératives Agricoles d'Aquitaine** et sont parrainées par l'**Institut National de l'Origine et la Qualité**, soutenues par le **Conseil Régional d'Aquitaine**, l'**Etat** et l'**Europe**.



**13es Assises de l'Origine**

**“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”**  
**Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**



## Sommaire Bibliographie

Vous trouverez quelques résumés et extraits d'articles publiés par des chercheurs concernant la thématique des 13<sup>es</sup> Assises de l'Origine.

- **Interview de Michel PRUGUE, Président de l'INAO et du groupe MAISADOUR : Trouver un équilibre subtil entre producteurs et consommateurs.**  
AQUI, 26 mai 2011.  
Disponible sur : [<http://www.aqui.fr/agricultures/interview-michel-prugue-president-de-l-inao-et-du-groupe-maisadour-trouver-un-equilibre-subtil-entre-producteurs-et-consommateurs,4794.html>]
- **L'impact économique et territorial des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine : Une analyse à partir des produits de Midi-Pyrénées.**  
Etude IRQUALIM, 2008.  
Julien FRAYSSIGNES.
- **Les dispositifs français et européens de protection de la qualité et de l'origine dans le contexte de l'OMC : justifications générales et contextes nationaux.**  
Programme transversal de l'INRA "Pour et Sur le Développement Régional" PSDR, Symposium international Lyon du 9 au 11 mars 2005 "Territoires et enjeux du développement régional".  
Gilles ALLAIRE, Bertil SYLVANDER et al.
- **Collectif ou collusif ? A propos de l'application du droit de la concurrence aux certifications officielles de qualité.**  
Revue Internationale de Droit Economique, 2, pp. 165-195, 2005.  
Emmanuel RAYNAUD et Ezio VALCESCHINI.
- **La production d'une figure du producteur. Le cas d'un label rouge.**  
Article de la revue Economie Rurale n°293, mai-juin 2006.  
Thierry ESCALA.
- **Les signes officiels de qualité et d'origine européens : quelle insertion dans une économie globalisée.**  
Article de la revue Economie Rurale n° 299, mai-juin 2007.  
Bertil SYLVANDER, Louis LAGRANGE et Christine MONTICELLI.
- **Applications du droit de la concurrence au secteur agroalimentaire.**  
Article de la revue Economie rurale n°277-278, pp. 9-22, 2003.  
Stéphane MARETTE, Emmanuel RAYNAUD.
- **Politique de la qualité et valorisation des terroirs.**  
In Agriculteurs, ruraux et citoyens : les mutations des campagnes françaises. EDUCAGRI, 2002.  
Ezio VALCESCHINI, André TORRE.
- **Avis n°59 du Conseil National de l'Alimentation sur Les nouveaux facteurs légitimes de régulation du commerce international des denrées alimentaires.**  
Conseil National de l'Alimentation, adopté le 7 février 2008.



### 13<sup>es</sup> Assises de l'Origine

“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac

## Bibliographie

- **Interview de Michel PRUGUE, Président de l'INAO et du groupe MAISADOUR : Trouver un équilibre subtil entre producteurs et consommateurs. AQUI, 26 mai 2011.**

Disponible sur : [<http://www.aqui.fr/agricultures/interview-michel-prugue-president-de-l-inao-et-du-groupe-maisadour-trouver-un-equilibre-subtil-entre-producteurs-et-consommateurs,4794.html>]

Comment communiquer pour mettre en valeur les produits dits sous signes de qualité, d'origine, en répondant aux attentes du consommateur qui chaque jour davantage se veulent citoyens, qui aspirent à connaître la façon de travailler des agriculteurs? Michel Prugue, président du groupe coopératif Maisadour et président de l'INAO, Institut National de l'Origine et de la Qualité, raisonne "société" mais dans un parallèle permanent avec "marché". Comment réussir ce défi s'il n'existe pas de demande solvable? Et de souligner l'exemple du bio qui peut se développer maintenant que le consommateur suit. Il faut, en réalité, selon Michel Prugue trouver un "subtil équilibre" entre les contraintes économiques des producteurs et transformateurs et les aspirations des consommateurs. De tous ces thèmes au cœur de la réflexion initiée par le Projet Stratégique Agricole Aquitain il sera question lors des Assises de l'origine 2011 ce 31 mai. Un rendez vous de portée internationale à ne pas manquer.

**@qui! - Chercher à défendre et promouvoir des produits de qualité comme le sud ouest est capable de le faire tout en répondant aux attentes parfois contradictoires de la société: des aliments sains et de prix abordables: le défi est important...**

**Michel Prugue** - Si l'on résume brièvement, c'est souvent derrière les négociations de prix et de volume avec la grande distribution que se dessine l'acte d'achat du consommateur. Le distributeur peut l'influencer par la mise en avant du produit mais, aujourd'hui, on voit que l'impact du débat sociétal sur la façon de produire en respectant les ressources naturelles, sur le bio, est indissociable de l'existence d'un marché.

A partir du moment où il y a un marché solvable, les entreprises n'ont aucun problème à répondre à ces demandes. Mais une demande sans marché a peu de chances d'aboutir. Le Bio en est la très belle illustration car pendant longtemps on a parlé du bio mais maintenant que les gens achètent du bio ça ne pose plus de problèmes d'en produire. J'ai connu l'époque où on produisait du bio ; on en vendait 10%, le reste passait en conventionnel et les producteurs en assumaient la charge...Le producteur, depuis des années, on lui explique qu'il doit produire ce que le marché veut acheter; ce n'est pas aussi basique. Dans notre région on est très fiers et attachés à nos productions locales traditionnelles. A partir de là on a deux angles d'attaque. Comment faire perdurer ce savoir faire et ces produits qui nous viennent de loin tout en sachant les adapter à des modes de consommation plus modernes? Si on parle du marché local régional, le produit est connu. Quand on l'exporte ce terme est banni aujourd'hui il faut qu'on réponde à trois niveaux : la sécurité, le plaisir - ça apporte du bien être de la reconnaissance de soi-, l'environnement: "ne faites pas de mal à notre planète". Quand il s'agit de nos produits sous origine ou signe de qualité, on le fait naturellement mais on ne le dit pas de manière explicite. En effet ces produits ont passé le temps, les époques ; ça veut dire que les ressources naturelles sont protégées. C'est dans la nature des choses.

**@! - Est ce que vous avez conscience qu'il faut, quand même, communiquer, expliquer plus que jamais ? Et ce d'autant que les représentations qui sont souvent données de l'agriculture, de la production, peuvent être caricaturales et jeter le trouble dans les esprits ?**



### 13es Assises de l'Origine

**“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**

**M.P.** - il faut communiquer beaucoup plus. Mais la difficulté vient de ce que nous avons un message complexe à faire passer. Suivant les périodes et les publics, les supports sont différents; il faut choisir des axes spécifiques. Quand on va s'adresser à des journaux gastronomiques on va parler plaisir et qualité du produits ; dans des journaux agricoles on va parler de la performance économique; quand on va s'adresser, de manière plus générale, au grand public il va falloir parler de l'empreinte écologique de ces productions. Mais, en fer de lance des trois axes différents, qu'est-ce qui va actionner le moteur de l'acte d'achat ? Nous ne sommes pas des philanthropes: on est là pour valoriser des productions agricoles qui s'adaptent aux besoins de nos sociétés mais doivent en même temps dégager un profit que l'on essaie de répartir - c'est notre cas dans les coopératives - le plus équitablement possible, entre les producteurs, les salariés et les besoins d'investissement pour préparer l'avenir. C'est un subtil équilibre mais ce qui est difficile à vivre ce sont des attaques permanentes des bien pensants qui ne connaissent pas forcément les conditions pédo-climatiques dans lesquelles vivent les agriculteurs et les entreprises, conditions pour lesquelles le rôle de l'agriculteur est de maîtriser la nature. Maîtriser et non pas agresser ; on nous reproche aujourd'hui de l'agresser. Le "deal" à passer c'est, d'un côté la production ne doit pas être dans une logique d'agression mais de l'autre qu'on nous reconnaisse le droit de maîtriser la nature. Car le métier d'agriculteur, dès son origine, a consisté à la maîtriser.

**@!** - **Un salon de l'agriculture comme celui qui s'ouvre ce 28 mai c'est l'occasion pour la profession d'aller à la rencontre de la société urbaine. C'est aussi l'occasion de réfléchir avec les collègues européens à cette question de la qualité des produits. Cette année les « Assises de l'origine » ont l'ambition de traiter de « la régulation au service d'une agriculture durable ». Que faut-il réguler ?**

**M.P.** - La régulation on la vivait, la subissait sans s'en rendre compte.... C'était la Politique Agricole Commune qui, depuis son origine, avait construit un cadre qui permettait une régulation globale : les prix n'étaient jamais ni trop hauts ni trop bas; ils étaient dans un tunnel qui protégeait l'agriculteur mais également le consommateur d'une variabilité des prix, telle qu'on la connaît aujourd'hui. Le ministre de l'agriculture et celui du commerce ont reconnu, publiquement, que nous ne pouvions pas tenir des prix d'alimentation qui ne soient pas en cohérence avec le prix réel des produits agricoles ; c'est quelque chose de nouveau. Le Président de la République avait bâti sa campagne de 2007 sur le pouvoir d'achat mais peut-on détruire la production nationale au nom du pouvoir d'achat ? Ou, est-ce permettre aux consommateurs d'avoir un juste prix pour son alimentation ?

### **De nouveaux outils de régulation**

Aujourd'hui on est face à de la volatilité ; le ministre de l'agriculture a souhaité que la profession s'organise; un accord a été signé le 3 mai entre producteurs, transformateurs, distributeurs pour qu'il y ait des " clauses de revoyure". Des accords inter-filières se préparent, également, entre monde céréalier et animalier de sorte qu'on puisse trouver des techniques de lissage, non pas pour éviter la hausse ou la baisse des prix mais pour qu'elle soit soutenable, à la fois pour les producteurs et les consommateurs.

Ces outils nouveaux ne sont qu'un palliatif à la destruction des outils européens sous l'ère de Mme Fischer Boel commissaire à l'agriculture; ce sont des outils privés, encouragés en cela par un monde politique qui avait d'ailleurs validé la destruction des outils qui existaient auparavant...

S'agissant des signes d'origine et de qualité nous sommes dans une démarche collective : des producteurs et des opérateurs se regroupent pour développer un produit. Basé sur un cahier des charges et des contrôles indépendants. Au nom de la concurrence, aujourd'hui, il est refusé à ces regroupements d'intérêts particuliers de pouvoir réguler les volumes et les prix sur leurs produits. Le droit de la concurrence l'interdit. Si je suis une entreprise à statut unique les règles de la concurrence, en revanche, ne m'interdisent pas de définir des volumes et des prix. Nous estimons qu'il y a distorsion mais on ne voit pas en quoi permettre à la production



## **13es Assises de l'Origine**

**“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**

de poulet jaune des Landes de s'organiser en son sein, en volume et en prix, cela serait perturbateur pour le consommateur... Dans la mesure, par exemple, où il peut acheter un poulet label rouge venant d'un autre bassin de production. Cependant, les opérateurs du poulet des Landes s'ils s'amusaient... à choisir trop peu de volumes, à des prix trop élevés perdraient des parts de marché. Il faut donc trouver un subtil équilibre entre la réaction du consommateur et la volonté des opérateurs économiques ; cela permet dans un groupe collectif, d'empêcher qu'il y ait des jeux individuels consistant à trop produire et ainsi à perdre de la valeur.

Lors du colloque sur les outils de régulation on évoquera, par exemple, la question de « la filière vin et des droits de plantation ». Dans une région où la viticulture est essentielle pour notre économie les intervenants vont pouvoir parler des droits de plantation. Imagine-t-on que n'importe qui puisse planter des pieds de vigne sans se soucier de l'état du marché ? La régulation des volumes est importante car la course aux prix entraîne généralement une dégradation de la qualité. Il faut permettre à des produits qui ont accepté de se donner une identité commune le droit de s'organiser face aux marchés. C'est parce que le marché est organisé qu'il fonctionne.

J.A



---

### 13es Assises de l'Origine

“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac

- **L'impact économique et territorial des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine : Une analyse à partir des produits de Midi-Pyrénées : IRQUALIM, Julien FRAYSSIGNES, 2008.**

Face à la nécessité de mieux évaluer l'impact économique des productions SIQO, l'Institut Régional de la Qualité Alimentaire de Midi-Pyrénées a réalisé deux études successives (en 2007 et en 2008) à partir de l'analyse de 5 produits régionaux (Agneau fermier du Quercy IGP/Label Rouge, Haricot tarbais IGP/Label Rouge, Bœuf fermier Aubrac Label Rouge, Rocamadour AOP/AOC et Ail rose de Lautrec IGP/Label Rouge). Il en ressort les points suivants :

**Une valorisation économique supérieure :** que ce soit le prix de la matière première ou celui du produit fini, les analyses de terrain montrent un différentiel certes variable d'un produit à l'autre, mais toujours avéré en faveur du produit sous SIQO par rapport à son homologue générique. **L'analyse de la production fermière de l'AOP/AOC Rocamadour fait ainsi apparaître un écart de 3 centimes € par fromage chez les grossistes et de 7 centimes en GMS, soit une recette supplémentaire comprise entre 7 500 et 17 500 € pour une exploitation moyenne produisant 250 000 Rocamadour par an.**

**Des exploitations plus solides financièrement, des bassins de production plus résistants : le SIQO a globalement une incidence bénéfique sur la santé économique des exploitations.** Pour l'IGP/Label Rouge Ail rose de Lautrec, les 64 exploitations de l'échantillon considéré avaient en 2008 ont un rapport entre l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE : indicateur de rentabilité) et le produit total supérieur de 8 % aux 1 410 exploitations tarnaises analysées. En outre, leur taux d'endettement était inférieur de 6 %.

**Les études ont également souligné à maintes reprises la propension des filières qualité à "tirer vers le haut" la production globale d'une région.** L'IGP/Label Rouge Agneau fermier du Quercy profite ainsi à l'ensemble de la production ovine du Lot dans la mesure où cette démarche a su mettre en œuvre un accompagnement technique et des schémas d'organisation -sélection génétique, gestion sanitaire- qui ont permis d'obtenir une réelle professionnalisation de tous les acteurs et un niveau de qualité des produits reconnu.

Par ailleurs, l'impact est visible d'un point de vue spatial : **les SIQO engendrent des bassins de production capables de mieux résister aux phénomènes de restructuration de l'activité agricole**, voire d'aller à contre-courant des tendances globales. L'Agneau fermier du Quercy – et plus largement la production d'agneaux du département du Lot – se sont pendant longtemps différenciés de la production ovine nationale déclinante en voyant leurs effectifs augmenter régulièrement. Enfin, l'impact spatial des SIQO se mesure à travers les dynamiques foncières : avec un besoin d'agrandissement moins important, les démarches qualité contribuent au maintien d'un plus grand nombre d'exploitations viables.

**Des bénéfices commerciaux significatifs :** le SIQO constitue pour bon nombre de produits une porte d'entrée pour le référencement dans la grande distribution. En outre, il modifie la nature même de la relation entre fournisseurs et distributeurs. **Les critères classiques de négociation (coûts, volumes, marges) semblent moins prégnants au profit de préoccupations davantage liées à la qualité et au suivi dans le temps.** Le cas du Bœuf fermier Aubrac est révélateur, les distributeurs participent en effet aux réunions de l'association porteuse du Label Rouge.

**Des filières mieux organisées pour faire face à leur environnement et davantage en phase avec le marché :** la capacité des filières qualité à fixer leurs propres règles de fonctionnement et à agir en relative autonomie vis-à-vis de leur environnement – notamment commercial – apparaît comme un facteur déterminant de leur pérennité. Tous les produits étudiés ont fait la preuve à un moment ou à un autre de leur existence de leur capacité à mieux résister que les productions génériques aux crises (vache folle, baisse du prix du lait...). La structuration des démarches qualité se trouve également en adéquation avec les enjeux commerciaux. On a



### 13es Assises de l'Origine

“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
**Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**

ainsi pu mettre en évidence des formes d'organisation particulières capables de s'adapter au marché en orientant les pratiques des producteurs. A travers un système d'incitations financières spécifiques, l'AOC Rocamadour et le Label Rouge Agneau fermier du Quercy ont ainsi constitué des outils de régulation permettant un lissage de la production sur l'année et par conséquent une meilleure adéquation avec la demande. Les SIQO jouent donc un rôle majeur dans l'adaptation des filières aux aléas du marché.

**Les signes de qualité : générateurs d'emplois non délocalisables et outils de promotion des territoires :**

A Rocamadour, même si l'activité concerne également des produits génériques, on peut affirmer que l'obtention de l'AOC a permis l'émergence d'une activité de transformation laitière sur place en "rapatriant" plus de 2,5 millions de litres de lait de chèvres, valorisés auparavant hors du département. Ainsi, du fait de leur zone délimitée, les SIQO jouent un rôle de rempart face aux délocalisations dans un contexte de concurrence accrue.

Par ailleurs, l'étude a souligné la capacité des SIQO à s'inscrire dans des dynamiques de développement local, en particulier à travers la spécification de l'offre touristique d'un territoire.

**Des démarches bien positionnées vis-à-vis des enjeux environnementaux :** d'une manière générale, les SIQO apparaissent bien positionnés dans le nouveau modèle agricole européen fondé sur la multifonctionnalité et la préservation des ressources naturelles. Les conditions de production évoluent dans le sens de la sauvegarde de l'environnement. En effet, les responsables des filières qualité ont conscience du lien étroit et indissociable entre leur produit et le territoire qui les caractérise. Ainsi, les orientations prises par la filière Rocamadour apparaissent pertinentes au regard des exigences de la protection de l'environnement. **La moindre productivité induite par la limitation/interdiction de certaines pratiques (ensilage, aliments concentrés) engendre des bénéfices incontestables en termes de consommation énergétique et de production de déchets.**



---

### 13es Assises de l'Origine

“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac

- **Les dispositifs français et européens de protection de la qualité et de l'origine dans le contexte de l'OMC : justifications générales et contextes nationaux, Gilles ALLAIRE, Bertil SYLVANDER et al., Programme transversal de l'INRA "Pour et Sur le Développement Régional" PSDR, Symposium international à Lyon du 9 au 11 mars 2005 "Territoires et enjeux du développement régional", 2005.**

#### Justification par la maîtrise de l'offre sur les marchés agricoles :

Devant les difficultés rencontrées par l'ajustement de l'offre et de la demande sur les marchés génériques des produits agricoles, **de nombreux Etats et communautés d'Etats ont mis en place des systèmes de régulation dans le cadre de politiques agricoles. La différenciation des qualités, en créant une segmentation des marchés, peut être une sous-politique efficace pour maîtriser l'offre sur ces marchés.** Le Règlement 2081/92 (du Conseil Européen, du 14 juillet 1992 relatif à la protection des indications géographiques et des Indications géographiques des produits agricoles et des denrées alimentaires) cite dans ses considérants ce type d'objectif : *"considérant que, dans le cadre de la réorientation de la politique agricole commune, il convient de favoriser la diversification de la production agricole afin de réaliser sur le marché, un meilleur équilibre entre l'offre et la demande"*.

Un exemple d'importance est la reconversion du vignoble languedocien, région spécialisée pour la production de vins de qualité courante, après le Règlement européen de 1971 qui, en créant le marché commun viticole, met ce vignoble en concurrence avec ceux de l'Italie et de l'Espagne dans un contexte où l'offre européenne globale est excédentaire. Sous l'impulsion de l'État et non sans de dures luttes sociales, les acteurs se sont alors orientés vers une reconversion sur le modèle des vins de terroir (ré-encépagement, définition de zones, **limitation de la production**).

**L'argument de la qualité comme instrument de maîtrise de l'offre agricole peut être invoqué par des politiques nationales ou régionales, si les régions sont dotées de la compétence correspondante ou si, comme dans le cas du Languedoc, il s'agit d'une région spécialisée. Mais cet argument est aussi invoqué par les acteurs des filières.** La question de la maîtrise de l'offre est également importante pour les acteurs locaux des filières territorialisées. En effet, **le contrôle du volume de production donne un pouvoir sur le marché, domaine régulé par la politique de concurrence. A cet égard apparaît une tension entre qualité et quantité.**



### 13es Assises de l'Origine

**" Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable "**  
**Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**

- **Collectif ou collusif ? A propos de l'application du droit de la concurrence aux signes officiels de qualité. Emmanuel RAYNAUD et Egizio VALCESCHINI. Revue Internationale de Droit Economique, 2, pp. 165-195, 2005.**

Le Conseil des Communautés européennes a édicté en 1992 une réglementation réservant l'utilisation exclusive des noms de lieux pour qualifier les produits à " caractéristiques particulières " (AOP, IGP). Toutefois les acteurs agricoles ont rencontré des difficultés pour l'utilisation de ces dispositions juridiques. Ainsi, **dans divers pays de l'Union Européenne, des entreprises et des groupements de producteurs titulaires d'un signe officiel de qualité ont fait l'objet de poursuites et condamnations pour non respect du droit de la concurrence.** Ces jugements soulèvent le **problème de la compatibilité entre la régulation de la qualité dans le cadre des signes officiels et le droit de la concurrence.** Doit-on considérer que les organisations collectives mises en place pour piloter ces démarches de qualité ont pour motivation principale et/ou effets de réduire la concurrence à l'intérieur des filières considérées? L'article traite de cette question dans le cadre de l'organisation des labels rouges dans le secteur avicole Français. Les auteurs proposent ainsi une explication alternative à celle retenue par les autorités de concurrence pour juger de l'objectif et des effets des dispositifs contractuels encadrant l'exploitation d'un label rouge. En particulier, les auteurs cherchent à montrer que **les effets positifs du système label sur le fonctionnement du marché de la volaille n'auraient pas pu se manifester si le système label avait dû s'organiser exclusivement au travers du système des prix (coordination par le marché).**

L'article analyse la compatibilité entre régulation des signes officiels de qualité et politique de la concurrence. **Alors que les pouvoirs publics ont fortement incité le secteur agricole à développer des produits de qualité en leur proposant des outils légaux, ces mêmes pouvoirs publics, au travers des griefs pour comportements anti-concurrentiels, sont à l'origine d'une insécurité juridique pour ces organisations collectives.** Les auteurs proposent une analyse alternative centrée sur l'efficacité organisationnelle de la coordination entre acteurs et mettant en avant la diversité des modes d'organisation qui composent une économie de marché et la logique permettant d'expliquer les choix d'organisation des acteurs économiques. **Le principe d'alignement entre attributs des transactions et modes de gouvernance est au cœur de cette analyse et propose un critère pour juger de l'efficacité organisationnelle.**

Si cette analyse est correcte, et de nombreuses études empiriques corroborent cette hypothèse, la conclusion qu'elle suggère pousse à **chercher une explication aux choix organisationnels d'abord en terme d'efficacité de la coordination avant de mobiliser d'autres types d'analyse.** Ainsi, **ce n'est pas parce que les entreprises utilisent des formes non standard de contractualisation que cette utilisation doit être systématiquement considérée comme la recherche d'une entente ou d'une collusion.** Cette conclusion est forte dans la mesure ou elle contredit fortement la manière dont les autorités de la concurrence apprécient l'objet des accords inter-entreprises.

Les auteurs ont aussi suggéré quelles pourraient être les conséquences, souvent induites et non désirées, du raisonnement mobilisé par les autorités de la concurrence pour évaluer les effets des pratiques restrictives dans la gouvernance collective des filières de qualité. En particulier, ils suggèrent **qu'une restriction des alternatives organisationnelles dont disposent les acteurs pour piloter une stratégie collective de qualité pouvait avoir comme conséquence une plus faible incitation à en créer de nouvelle, une augmentation des coûts d'organisation et de gestion de ces filières** et, plus fondamentalement une incitation à la concentration et à l'intégration verticale.

Finalement, **le droit de la concurrence est un outil juridique de régulation des marchés.** Cet outil repose largement sur les conclusions de la théorie économique, dont il est en quelque sorte le prolongement pratique. Lorsque les travaux théoriques évoluent, il serait dommageable de ne pas en tenir compte dans la rédaction de la réglementation de la concurrence et/ou dans son application.



### 13es Assises de l'Origine

**“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**



- **Article de la revue Economie Rurale n°293 : La production d'une figure du producteur. Le cas d'un label rouge, Thierry ESCALA, mai-juin 2006.**

Extrait du Code Rural et de la Pêche, article L551-1 :

*“ (...) lorsqu'ils ont pour objet de maîtriser durablement la valorisation de leur production, de renforcer l'organisation commerciale des producteurs, d'organiser et de pérenniser la production sur un territoire déterminé, [divers organes agricoles] peuvent être reconnus par l'autorité administrative comme **organisations de producteurs** si (...) ils édictent des règles destinées à adapter la production à la demande, en quantité et en qualité, en respectant des cahiers des charges et en établissant des **relations contractuelles avec leurs partenaires de la filière.** ”*

Ainsi le Code rural (article L551-1) formalise le **rôle des Organisations de Producteurs** en terme de mission. Il s'agit d'une **“ maîtrise durable ”** de la production. Cette maîtrise s'articule autour de l'**organisation commerciale et passe logiquement par des relations contractuelles à l'aval.**

Les termes sont repris à l'identique dans le Contrat de plan État-Région de Midi-Pyrénées (CPER). C'est dans cette optique que sont financées les aides aux démarches sous signes officiels de la Région, axe principale et prioritaire de celle-ci. Le cadre législatif et sa traduction en termes de fonds de développement des démarches qualités font des OP la cheville incontournable à l'adaptation des productions au marché. **Les OP ont en charge la régularisation “ en quantité et en qualité ” du produit.**

**C'est la structuration de la filière par des relations contractuelles à l'aval qui assure que le consommateur peut avoir un produit régulier.** Cette régularité est une qualité du produit, des personnes et de l'organisation. Dans les faits, cette volonté d'organisation commerciale (maîtrise de la production et adaptation au marché) a plusieurs conséquences. Au delà du respect du cahier des charges et du travail d'écriture, **s'engager dans une démarche qualité induit pour l'éleveur la modernisation de son élevage.** Il doit relever son niveau technique, adapter ou construire de nouveaux bâtiments d'élevage, renouveler son cheptel pour l'améliorer. Cette **modernisation nécessite des investissements et donc un financement** (fonds publics d'aides au développement dont le Contrat de plan État-Région 2000-2006). Or pour que l'éleveur y ait accès, non seulement les fonds transitent obligatoirement par l'OP mais cette dernière est le point de contact avec l'administration et possède la compétence pour le montage des dossiers. C'est au niveau de l'OP qu'est réalisée la cohésion entre le suivi technique de l'élevage et l'accès aux ressources dans la logique d'une orientation commerciale efficiente.

Et **cette cohésion par l'organisation commerciale est scellée par un outil : le projet d'entreprise** au travers duquel doivent être réalisées **les relations contractuelles à l'aval.** Mais ce que l'on constate sur le terrain c'est que **cette volonté d'organisation commerciale va au-delà de la contractualisation.**

En effet, l'esprit d'entreprise pousse les OP à se rapprocher du marché pour mieux le maîtriser. Et dans ce cas **le structurel s'avère plus efficace et plus durable que le contractuel.** Par cette reconfiguration, l'OP s'éloigne des formes syndicales pour devenir un acteur marchand à part entière.

Les relations avec l'aval se concrétisent soit par l'intégration à la coopérative d'une structure de commercialisation en propre soit par des investissements communs avec l'expéditeur sur une structure innovante. [...] **L'action sur la Distribution n'est possible que par la capacité de contrôle de la production.** Elle est appuyée sur la maîtrise administrative d'un cadre législatif autant que sur un produit jouissant d'une notoriété élaborée et sur les compétences professionnelles d'élevage. Mais plus encore, ce sont les compétences organisationnelles obtenues par le couplage OP/Expéditeurs qui permettent d'avoir au niveau de la Distribution un produit dont la qualification reste maîtrisée en grande partie par l'offre.



### 13es Assises de l'Origine

**“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**

- **Article de la revue Economie Rurale n° 299 : Les signes officiels de qualité et d'origine européens : quelle insertion dans une économie globalisée, Bertil SYLVANDER, Louis LAGRANGE et Christine MONTICELLI, mai-juin 2007.**

Les auteurs de cet article analysent l'insertion possible des SIQO dans le contexte d'une économie internationale globalisée et identifient les conditions nécessaires pour que les filières de qualité spécifique, sous SIQO soient reconnues au niveau mondial, par rapport aux négociations conduites au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'article présente notamment l'état de la controverse mondiale sur leur reconnaissance, en se reportant au débat théorique qu'ils suscitent pour en déduire les conditions qui doivent être réalisées pour une insertion sur des marchés globalisés : les signes doivent être légitimes d'une part et crédibles d'autre part.

Leur légitimité se construit progressivement par une réponse aux critiques théoriques dont ils font l'objet (référence à la garantie de qualité intrinsèque que les produits apportent au consommateur, référence aux externalités positives de ces filières, qui sont susceptibles de contribuer au développement durable). **Ces signes doivent également être compatibles avec la globalisation des marchés et les règles que définit l'OMC.** Leur crédibilité se fonde sur la cohérence, la lisibilité, l'efficacité et l'efficience des dispositifs mis en œuvre.

### **Légitimité théorique des SIQO :**

Dans le cadre des négociations menées au sein de l'OMC, les SIQO français ou européens (dont les IG) ont donc du mal à légitimer leur existence et à s'inscrire dans des politiques publiques d'accompagnement de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Pour refléter sur le fond les domaines d'argumentation entre les parties en présence, on peut se référer aux quatre types de justifications identifiées par Sylvander et al. (2006) en les rapprochant des arguments théoriques présentés par Bureau et Valceschini (2003) et Jösling (2006), à propos de la protection des IG : l'organisation de la concurrence, la maîtrise des marchés agricoles, le développement local, rural et territorial, le patrimoine (patrimoines naturel et culturel) et la conservation des ressources.

### **L'organisation de la concurrence :**

La première justification invoquée est la référence au marché, d'une part, à la **sauvegarde d'une concurrence juste et loyale, qui concerne d'abord les producteurs et les marchands** et, d'autre part, la **protection des consommateurs**, dimension qui interviendra de façon de plus en plus prépondérante au fil du temps. Assimilées à la propriété industrielle, les IG sont considérées à l'instar d'un investissement visant à établir la réputation d'un produit. Quoique cet investissement soit réalisé collectivement et sur de nombreuses générations, **notoriété et réputation sont assimilables à des actifs des entreprises qui en bénéficient de manière légitime**. La concurrence déloyale consiste en une usurpation de cet investissement, généralement fondée sur des coûts de production moindres chez l'usurpateur (au détriment de certaines qualités spécifiques). **La mise en place de systèmes juridiques de protection, d'un point de vue instrumental, passe par la définition des détenteurs légitimes du droit de propriété intellectuelle.**

**Cette première justification est contestée par les pays du groupe de Cairns, qui considèrent que la position européenne est protectionniste car, si les produits sont similaires, elle accorde une valeur indue au producteur, qui se traduit par une perte au niveau du consommateur.** Une protection de modes de production "moins efficaces" (plus coûteux) pour le même résultat est contestée par la théorie économique aussi bien que par les tenants d'une politique libérale de la concurrence. De leur côté, les juristes s'opposent à un étiquetage différencié de produits, s'ils sont "équivalents en substance", sinon le consommateur est trompé par un étiquetage fallacieux. Cependant, dans le cas des produits spécifiques, dont la production respecte des cahiers des charges différents de la production standard et qui débouche sur des caractéristiques différentes du produit, perçues du consommateur, une signalisation différenciée du produit peut être considérée comme efficace et légitime (désignation commerciale, étiquetage, signe de qualité) et peut être protégée par une marque.



## **13es Assises de l'Origine**

**" Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable "**  
**Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**

Dans le cadre des IG, **cette valeur supplémentaire accordée au producteur n'est justifiée**, selon Jösling (2006), **que si le lien entre le nom du produit, sa localisation et la qualité est avéré**, ce qui va dans le sens d'un dispositif apte à vérifier ce lien. Cet auteur en infère qu'un dispositif international (registre par exemple) ne se justifie que si le coût de transaction est inférieur au gain que le consommateur retire de cette meilleure information.

#### **La maîtrise des marchés agricoles :**

La deuxième justification invoquée concerne la **maîtrise de l'offre sur les marchés agricoles**. Devant les difficultés bien connues rencontrées par l'ajustement de l'offre et de la demande sur les marchés génériques des produits agricoles, les États ont mis en place (par exemple dans les années 1930 et les années 1970), des systèmes de régulation sectoriels dans le cadre de politiques agricoles. **La limitation des rendements, dans la mesure où elle est corrélée avec la qualité et dans certains contextes de marché, est parfois un instrument utilisé pour maîtriser l'offre**. L'argument de la qualité comme instrument de maîtrise de l'offre agricole a pu être invoqué par des politiques communautaires aux niveaux européen, national, ou régional. Cet argument est aussi invoqué par les acteurs des filières ou par les acteurs locaux des filières territorialisées. **Le contrôle collectif du volume de production donne effectivement un pouvoir sur le marché**.

**Cette justification donne lieu à controverses et actions en justice au nom de la politique de concurrence, ces pratiques étant parfois jugées anticoncurrentielles par les autorités de la concurrence, dans le cas de certaines IG (contrôle de l'offre et fixation des prix)**. Selon Jösling, si la rente générée par une politique de protection sui generis et le pouvoir de marché qui lui est lié se traduisent par des pertes de bien-être du consommateur, on peut conclure à une distorsion de concurrence.

La différenciation de l'offre et la segmentation du marché, confinant à une concurrence de type monopolistique, ont été pratiquées de longue date par les entreprises.

En quoi le secteur des IG est spécifique dans ce contexte ? Le débat doit prendre en compte les questions de la nature des consortiums qui parfois gèrent collectivement des volumes. **Le jugement sera différent, s'ils sont considérés comme des quasi-firmes, comme des trusts** (s'ils sont assimilés à des clubs fermés, réservant l'exclusivité de l'utilisation du nom à certains producteurs et pas à d'autres), **ou comme des associations libres d'entrée pour les acteurs localisés dans la zone et appliquant le cahier des charges**. On doit en outre prendre en compte la notion de marché pertinent (utilisée par les autorités de la concurrence), ce qui aboutit parfois à une condamnation par les autorités antitrust et dans certains cas à une relaxe.

#### **Conclusion :**

L'importance et la progression des SIQO dans l'agroalimentaire de l'UE montre l'enjeu de leur reconnaissance en dehors de l'UE, d'où l'importance des négociations conduites au sein de l'OMC. **En tant que marques collectives et biens publics, beaucoup d'observateurs considèrent qu'ils relèvent des accords sur les droits de propriété industrielle (ADPIC)**. Malgré les oppositions de pays tiers influents, le contexte mondial évolue, de nombreux pays en développement se sentent également concernés par la défense des produits alimentaires liés à une identification géographique, ce qui devrait éviter à l'UE de se trouver seule sur ce sujet. **Mais pour défendre les SIQO, les pouvoirs publics européens et français sont amenés à sortir de leur isolement et à prendre en compte les exigences formulées au niveau international. Pour en asseoir la légitimité, ils seront amenés à montrer qu'ils contribuent au développement durable, qu'ils répondent aux attentes des consommateurs et des citoyens et qu'ils ne sont pas une entrave à la globalisation des marchés. Pour en améliorer la crédibilité, ils seront amenés à améliorer la cohérence, la lisibilité, l'efficacité et l'efficience de leurs dispositifs**. Cette légitimité et cette crédibilité des signes de qualité, dont nous avons tenté de montrer le caractère inéluctable, nécessiteront évidemment une évolution de la gouvernance de ces signes au sein des politiques publiques de l'UE.



### **13es Assises de l'Origine**

**“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**

- **Article de la revue Economie rurale n°277-278 : Applications du droit de la concurrence au secteur agroalimentaire, Stéphan MARETTE, Emmanuel RAYNAUD, pp. 9-22, 2007.**

Les principes qui soutiennent le droit de la concurrence se veulent de portée générale. Même si certaines particularités des secteurs agroalimentaires ont permis la création d'exemptions à ces critères généraux, le droit de la concurrence n'a pas vocation à traiter ces secteurs de manière différenciée. **Les ententes sur les prix et/ou les quantités sont très clairement prohibées au niveau des agriculteurs, alors que ces derniers considèrent souvent ces ententes comme nécessaires pour contrecarrer le pouvoir de marché des industries de transformation et de distribution.** Cependant, si la montée en puissance de la grande distribution est une évolution structurelle des économies développées, **le droit de la concurrence a-t-il vocation à traiter des questions de "déséquilibre contractuel" entre acteurs des filières ? La question du partage de la valeur ajoutée dans la filière agroalimentaire mérite certes une attention soutenue de la part des autorités de concurrence, notamment en ce qui concerne les conditions d'achat des distributeurs vis-à-vis des producteurs mais il n'est pas évident que la fonction du droit de la concurrence soit de "rétablir" un équilibre contractuel qui aurait été faussé, sauf éventuellement par l'application de l'article 82 du traité des Communautés européennes sur l'interdiction des abus de position dominante.**

Les réorganisations constatées dans les filières agricoles, que ce soit en terme d'évolution des structures de marché et des relations contractuelles entre les parties prenantes, appellent un approfondissement de l'analyse économique sur plusieurs points. Les auteurs ont ainsi sélectionné quelques pistes de leur paraissant importantes.

Premièrement, l'étude des effets des relations contractuelles et plus généralement des modes de coordination est à approfondir. Entre les deux formes polaires que sont le marché et l'intégration verticale, il existe en effet une grande diversité d'arrangements contractuels pilotant les transactions, diversité qui est fortement présente dans les secteurs agricoles.

**Au-delà de l'observation d'une importance croissante de la contractualisation,** il manque aujourd'hui des éléments quantifiés pour évaluer l'importance relative des différentes formes contractuelles existantes dans les filières et les évolutions relatives de ces formes. Des développements théoriques sont aussi souhaitables pour comprendre et évaluer l'impact sur l'efficacité économique de cette "contractualisation" des filières. **Plus généralement, l'économie des contrats a montré que la coordination par le marché n'épuise pas les modes d'organisation des transactions dans une économie de marché.** Le droit de la concurrence étant basé sur une dichotomie implicite entre marché et firme, ces travaux nous invitent aussi à repenser la manière dont le droit de la concurrence intègre et interprète ces modes de coordination intermédiaires (recherche d'une coordination efficace versus comportement collusif, Joskow, 2002). Jusqu'à présent, ils ont eu tendance à être systématiquement interprétés comme des ententes (surtout s'il s'agit de structures collectives), en partie parce que l'analyse économique qui a initialement servi de support au droit de la concurrence était incapable de les expliquer autrement. **Le cas des groupements de producteurs dans les AOC ou labels rouges est à cet égard exemplaire. Les groupements qualité, qui sont au cœur des filières labels, sont distincts d'une firme intégrée et d'une gouvernance marchande pure. Ce qui, à terme, peut déboucher sur la quasi-disparition du marché pour réguler les relations entre acteurs dans certaines filières.**

Sont-ils pour autant exclusivement l'expression d'une collusion ? Les pratiques restrictives seraient-elles condamnées si les producteurs agricoles étaient organisés en coopérative ?

Enfin, un autre programme de recherche porte sur la place de la politique de la concurrence dans la panoplie des modalités d'intervention de la puissance publique, en particulier d'autres politiques publiques. Pensons par exemple aux **relations entre d'une part politique de la concurrence et d'autre part les politiques de qualité des produits,** d'aménagement du territoire ou industrielle (communautaire) longtemps restée en sommeil mais que certains commencent à (ra)appeler de leurs vœux. **L'exemple des signes officiels de qualité montre bien qu'il existe des tensions entre politique de la qualité et applications du droit de la concurrence.**



### 13es Assises de l'Origine

**" Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable "**  
**Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**

La même chose pourrait sans doute être dite par rapport à la politique d'aménagement du territoire étant donné l'impact fort des filières sous signes de qualité dans le développement des régions et le maintien de l'emploi rural.

Quelles coordinations pour ces différentes politiques publiques en France et en Europe ? Certains militeront sans doute pour que la politique de la concurrence soit considérée comme la " matrice " de l'ensemble des politiques d'intervention sur les structures industrielles et le comportement des entreprises, d'autres militeront sans doute pour une vision moins hégémonique où la politique de la concurrence ne sera qu'une forme d'intervention des autorités publiques, nationales ou communautaires. Dans tous les cas, cela pose la **question d'une coordination minimale à la fois entre ces formes d'intervention et les administrations qui les mettent en œuvre.**



---

### 13es Assises de l'Origine

“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac

- **Politique de la qualité et valorisation des terroirs. Egizio VALCESCHINI, André TORRE**  
**In Agriculteurs, ruraux et citoyens : les mutations des campagnes françaises. EDUCAGRI : 2002.**

La **protection juridique et la réservation exclusive des dénominations d'origine** sont-elles des conditions indispensables à la production de biens qui présentent des caractéristiques d'origine, à l'information et à la satisfaction des consommateurs ? **Ne sont-elles pas en réalité des instruments de protectionnisme ou encore les moyens de défense d'intérêts corporatistes ?** En résumé, s'agit-il de freins à l'innovation, d'entraves à la concurrence et au libre échange, protégeant une rente au profit des producteurs ? Ces interrogations sont au cœur des controverses européennes et internationales suscitées par l'élimination des entraves non tarifaires aux échanges. On peut envisager que ces controverses s'étendent au niveau international. La réglementation communautaire de 1992 sur les indications d'origine et de provenance pourrait être menacée à l'occasion du prochain cycle de négociations multilatérales dans le cadre du *Codex Alimentarius* et de l'OMC visant notamment à démanteler les barrières non tarifaires au commerce. Au niveau de l'UE, c'est surtout le droit de la concurrence qui pourrait constituer un obstacle majeur à l'utilisation des dénominations d'origine par les producteurs. Plus généralement, les débats concernent deux domaines.

En considérant l'objectif de libéralisation des échanges et du bon fonctionnement concurrentiel des marchés, de l'allocation des droits de propriété exclusifs sur les dénominations d'origine, **la question de la légitimité se pose**. Les débats au niveau international nous enseignent que **pour justifier de la réservation exclusive d'un signal de qualité et de l'appropriation de sa valeur économique, il est important de démontrer que les caractéristiques d'origine ont un fondement scientifique et de montrer que la caractéristique d'origine mise en exergue mérite d'être protégée du fait de la valeur économique que lui accorde le consommateur**. C'est l'une des sources de controverse à l'échelle internationale. Dans certains pays, où l'origine fait effectivement sens car les consommateurs ont une connaissance minimale des traditions gastronomiques, des pratiques agricoles et des terroirs, la protection se justifie ; **dans d'autres pays, où cette connaissance commune n'existe pas ou peu, la protection peut être jugée illégitime**.

**La légalité des formes d'organisation collectives mises en œuvre par les producteurs dans les filières agroalimentaires pour exploiter les dénominations d'origine, vis-à-vis du droit des ententes pose des problèmes**. Ici, la réglementation européenne de 1992 laisse apparaître une faiblesse importante. En effet, elle apporte une réponse à la question des droits de propriété exclusive des dénominations d'origine, mais **laisse totalement entière celle des modalités contractuelles et organisationnelles entre les producteurs pour l'exploitation des dénominations**. Les producteurs qui font collectivement usage de ces signes de qualité sont confrontés à la réglementation de la concurrence, qui interdit les pratiques concertées jugées anticoncurrentielles (entente, coalition, cartel, etc.) et se trouvent dans une situation d'insécurité juridique. Ce problème a trouvé une traduction concrète ces dernières années dans divers pays de l'UE où des entreprises et des groupements de producteurs titulaires d'un signe de qualité officiel ont fait l'objet de poursuites, ou même de condamnations pour non respect du droit de la concurrence. Pourtant, ces regroupements de producteurs sont justiciables d'une analyse économique qui mérite certainement de nouveaux développements mais doit permettre de démarquer nettement ce type de fonctionnement à visée d'action collective des processus anticoncurrentiel de type collusif.



### 13es Assises de l'Origine

**“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”**  
**Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**

- **Avis n°59 du Conseil National de l'Alimentation sur Les nouveaux facteurs légitimes de régulation du commerce international des denrées alimentaires adopté le 7 février 2008.**

Cet avis du CNA décide de prendre en considération la possibilité d'invoquer des facteurs non commerciaux en matière de politique de l'alimentation tels que la préservation de l'environnement et de la biodiversité dans la formation des normes élaborées par le *Codex alimentarius*. La prise de conscience internationale des besoins urgents de réduction de la pauvreté et de la malnutrition exprimée dans les objectifs du millénaire, ainsi que la prise de conscience de la question environnementale ont largement contribué au débat sur les limites et les insuffisances de la régulation du commerce international.

Des possibilités de régulation microéconomique ont été aussi examinées par les acteurs économiques eux-mêmes (producteurs, distributeurs, consommateurs), s'appuyant sur des procédés de certification, de labellisation et plus généralement sur des référentiels privés ou normatifs. Plusieurs entreprises en Europe développent des produits destinés à faire écho aux attentes sociales des consommateurs européens relatives à la protection de l'environnement, au développement durable ou encore aux conditions sociales de production. Il existe également des initiatives visant à proposer une information sur l'impact environnemental des produits de consommation courante, notamment concernant les émissions de carbone.



### 13es Assises de l'Origine

“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
**Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**

## Les thèmes et intervenants des éditions récentes

### 2010 « Quelles stratégies à 10 ans pour les produits sous signes officiels de qualité et d'origine ? »

#### Les intervenants :

Gilles ALLAIRE, Directeur de recherches à l'Institut National de la Recherche Agronomique, responsable d'un observatoire statistique à l'INRA (Toulouse) dédié au suivi et à l'évaluation des politiques rurales. Jean-Louis LAMBERT, économiste et sociologue, spécialisé dans l'analyse socio-économique des comportements, attitudes et représentations alimentaires dans les pays industrialisés et la perception des innovations. Serge PAPIN, Président Directeur Général du groupement Système U depuis 2005. Marcel SAINT-CRICQ, Président de l'association IGP Canard à Foie Gras du Sud Ouest créée en 1992 qui a obtenu le 26 Juin 2000 l'Indication Géographique Protégée. Pierre BASTIDE, Vice-président de l'Interprofession Régionale du Veau d'Aveyron (IRVA). La filière veau d'Aveyron et du Ségala a été créée en 1989, elle a obtenu son Label Rouge en 1994 et l'IGP en 1996. Massimo VITTORI, Secrétaire Général d'origIn, l'organisation mondiale des producteurs d'indications géographiques (IG). Giancarlo SCOTTA, Rapporteur auprès du parlement européen des politiques de qualité, membre du parlement européen depuis juin 2009 et Vice-président de la Délégation à l'Assemblée Parlementaire Commune ACP-DE- L'UNION-EUROPÉENNE.

Les 12èmes Assises de l'Origine se sont conclues sur l'importance de la perception de véritables attentes sociétales, l'envie du consommateur de savoir « d'où ça vient ?, qui l'a produit ? » et le constat d'un développement au niveau international. La politique des SIQO est un véritable enjeu politique pour les agriculteurs de la région.

### 2009 « Quelle place pour la politique de qualité et d'origine dans la nouvelle PAC ? »

#### Les intervenants :

Joan GENE, président de l'AREPO (Association des Régions Européenne des Produits d'Origine). Lucien BOURGEOIS, économiste, membre de la section des questions économiques générales et de la conjoncture du CES, Conseil Economique, Social et environnementale. Jean Luc DUVAL, Président de Qualité et Origine et Chargée de mission par Michel Barnier sur l'impact économique des démarches de valorisation de la qualité et de l'origine des produits agricoles et agroalimentaires.

Les 11èmes Assises de l'Origine se sont conclues sur l'idée que les IG sont porteuses d'un patrimoine collectif : les représentants politiques agricoles doivent mobiliser les producteurs autour de l'AREPO et des autres régions d'Europe. L'AREPO doit aussi faire des propositions sur les notions de développement durable et d'IG. Il faut un vrai pouvoir politique, une vraie politique agricole et une vraie communication.

### 2008 « Quel avenir pour les signes d'identification de l'origine dans 10 ans ? »

#### Les intervenants :

Egizio VALCESCHINI, économiste, directeur de recherche de l'INRA, chargé de mission scientifique aux Affaires européennes. Michel PRUGUE, président de l'INAO. Massimiliano PAGANI, ancien directeur général du Consorzio Taleggio et de Consorzio Quartirolo Lombardo (2 fromages sous AOP). David THUAL, directeur de Insight Consulting, consultant expert des indications géographiques. Michel BARNIER, ministre de l'agriculture et de la Pêche. Jean Marie SERMIER, député du Jura.

Les 10èmes Assises de l'Origine se concluent sur l'utilité des AOP et IGP qui doivent avoir comme objectif d'offrir une valeur refuge aux consommateurs. Pour parvenir à ce résultat, elles doivent coller à la demande du consommateur et préserver leur lien avec leur terroir et leur environnement. Si le concept des protections



### 13es Assises de l'Origine

“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac



européennes fait de nombreuses émules bien au delà des frontières européennes, il n'en reste pas moins que les porteurs de démarche de qualité ou d'origine européens doivent rester s'ils veulent réussir à pérenniser le système et le développer, afin d'aider les autres pays à mettre en place de tels systèmes.

## **2007 « Indications géographiques et marques, synergies complémentarités, concurrences »**

### **Les intervenants :**

Robert OLSZAK, professeur à l'Université Robert Schuman de Strasbourg, chercheur au Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Industrielle (CEIPI). Louis ORENGA, directeur du Centre d'Information des viandes (CIV). Roland FEREDJ, directeur général du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB). Jean-Marc GIRARDEAU, directeur des Cognacs Camus.

## **2006 « Évolutions des indications géographiques en Europe et dans le monde »**

### **Les intervenants :**

Fabien SANTINI, DG AGRI - Unité Politique de qualité - Commission Européenne. Michel PRUGUE, président de l'INAO. Claude VERMOT-DESROCHES, président du Gruyère de Conté pour le CNAOL. Guy SAINT-MARTIN, président de l'Association des Régions Européennes et des Produits d'Origine. Toni TORRENT, vice-président de la Fédération Catalane des Indications Géographiques. Véronique FOUKS, responsable du service juridique et international de l'INAO à Paris. Zoubida CHARROUF, professeur à l'université de Rabat, présidente du projet Coopératives d'huile d'Argan – Maroc. Dawnine DYER, présidente de DYER WINE - Napa Valley - Californie – USA. Ester OLIVAS, secrétaire général d'ORIGIN. Lucie CADIEUX, présidente de l'Agneau de Charlevoix - Québec – Canada.

## **2005 « Quels marchés, quel marketing pour les indications géographiques ? »**

### **Les intervenants :**

M. JULIEN économiste et politologue à l'université Bordeaux IV. M. FRETILLIERE, responsable Carrefour « Reflets de France ». M. ARNAUD, président du Comité de l'INAO, affineur en Franche Comté. M. ROOSE, directeur de l'IGP Foie gras du Sud-Ouest. M. SANTONI, responsable marketing et export « Fermiers landais ». M. PRUGUE, président de l'INAO. M. PERRAUD, président de la Communication à l'INAO, président des sites remarquables du goût, producteur de sel de Guérande. M. DELCOUSTAL, président de l'AF-IG et du Syndicat du pruneau d'Agen. Mme PRADELLE, vice-présidente UFC Que Choisir, présidente de la commission alimentaire.

## **2004 « Deux enjeux de la politique européenne de l'origine : la PAC et l'élargissement de l'UE », « Construire une réponse politique au service de l'origine ».**

### **Les intervenants :**

Philippe GUERIN, président du Conseil national de l'alimentation. Ana SOEIRO déléguée du Portugal, au Comité européen de réglementation des appellations des produits agricoles et agroalimentaires. Michel PRUGUE, président de l'INAO. M.D.E. GARRIGOS, (Turon de Alicante) d'ORIGIN. Pascal LAMY, commissaire européen au commerce.



### **13es Assises de l'Origine**

**“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**

## Signes Officiels de Qualité et d'Origine : Chiffres clés

Les signes officiels de l'Origine en France représentent plus de 130 000 agriculteurs concernés, soit ¼ des exploitations agricoles françaises.

### ● Les AOC :

Les AOC représentent en France : **455 appellations** en 2009 – **115 000 producteurs** - **16 milliards d'euros** de chiffre d'affaires (source INAO 2007).

#### Trois filières concernées en AOC :

- les produits viticoles
- les produits laitiers
- les autres produits agroalimentaires

#### PRODUITS VITICOLES

Vins, eaux de vie, produits cidricoles et rhum

364 AOC en 2009

75 000 producteurs

13,7 Mds € / an

soit près de **81 % de la valeur** viticole française totale

Source INAO (septembre 2007)

#### PRODUITS LAITIERS

Fromages, beurres, crèmes

49 AOC en 2009

21 000 producteurs

1,5 Mds € à la 1<sup>ère</sup> mise en marché

#### AUTRES PRODUITS AGROALIMENTAIRES

Fruits et légumes, olives et huiles d'olives, viandes

42 AOC

9 300 exploitations agricoles

0,16 Mds € à la 1<sup>ère</sup> mise en marché

### ● Les IGP :

Les IGP représentent en France : **102 indications** – **17 000 exploitations agricoles (hors secteur volailles et œufs)** – **1,2 milliard d'euros** de chiffre d'affaires à la 1<sup>ère</sup> mise en marché (source INAO 2009).

### ● Le poids des AOC et IGP françaises représentent en volume (source INAO 2005) :

- 57% de la surface viticole française
- 18% de la production de fromages affinés en France
- 20% de la production française d'huile d'olive
- 50% de la production française de foie gras de canard : Palmipèdes gras IGP

Lien Internet : [www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)



## 13es Assises de l'Origine

“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac

## Signes Officiels de Qualité et d'Origine : le cas de l'Aquitaine

Un poids économique majeur (production viticole comprise) :

L'Aquitaine est la première région française pour la production sous signes de qualité et/ou d'origine : 66 AOC viticoles, 6 AOP et 21 IGP.

Sur les 26 960 exploitations agricoles professionnelles régionales, 18 000 exploitations agricoles ont au moins un atelier sous signe d'identification de l'origine ou de qualité (soit 2 exploitations agricoles sur 5), soit un poids économique d'environ 2,4 milliards d'euros sur les 4,7 milliards du chiffre d'affaires de l'agriculture régionale. (Source Agreste et INAO) <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>; <http://www.inao.gouv.fr/>



### 6 AOP

Beurre Poitou-Charentes  
Noix du Périgord  
Ossau-Iraty  
Piment d'Espelette  
Pomme du Limousin  
Rocamadour

### 21 IGP

Agneau du Limousin  
Agneau de Pauillac  
Agneau du Périgord  
Agneau du Poitou-Charentes  
Agneau du Quercy  
Bœuf de Bazas  
Bœuf de Chalosse  
Canard à foie gras du Sud-Ouest  
Jambon de Bayonne  
Porc du Limousin  
Tomme des Pyrénées  
Veau du Limousin  
Volaille de Gascogne  
Volaille des Landes  
Volaille du Gers  
Asperge de sable des Landes  
Fraise du Périgord  
Haricot tarbais  
Kiwi de l'Adour  
Melon du Quercy  
Pruneau d'Agen



### 13es Assises de l'Origine

“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac

## 66 AOC viticoles

BARSAC  
BERGERAC  
BEARN  
BEARN BELLOQC  
BLAYE  
BLAYE-COTES DE BORDEAUX  
BORDEAUX  
BORDEAUX SUPERIEUR  
BORDEAUX-COTES DE FRANC  
BORDEAUX HAUT-BENAUGE

BUZET  
COTES DE BORDEAUX  
CADILLAC  
CADILLAC-COTES DE BORDEAUX  
CANON FRONSAC  
CASTILLON-COTES DE BORDEAUX  
CERONS  
COTES DE BERGERAC  
COTES DE BORDEAUX SAINT MACAIRE  
COTES DE BOURG  
COTES DE DURAS  
COTES DU BRULHOIS  
COTES DE MONTRAVEL  
COTES DU MARMANDAIS  
CREMANT DE BORDEAUX  
ENTRE-DEUX-MERS  
ENTRE-DEUX-MERS-HAUT BENAUGE  
FLOC DE GASCOGNE  
FRANCS-COTES DE BORDEAUX  
FRONSAC  
GRAVES  
GRAVES SUPERIEURES  
GRAVES DE VAYRES  
HAUT-MEDOC  
HAUT-MONTRAVEL  
IROULEGUY  
JURANCON  
LALANDE-DE-POMEROL  
LISTRAC-MEDOC  
LOUPIAC  
LUSSAC-SAINT-EMILION  
MADIRAN  
MARGAUX  
MEDOC  
MONBAZILLAC  
MONTAGNE-SAINT EMILION  
MONTRAVEL  
MOULIS  
NEAC  
PACHERENC DU VIC BILH  
PECHARMANT  
PAUILLAC  
PESSAC LEOGNAN  
PINEAU DES CHARENTES  
POMEROL  
PREMIERES COTES DE BORDEAUX  
PUISSEGUIN-SAINT EMILION

ROSETTE  
SAINTE FOIX BORDEAUX  
SAINT EMILION  
SAINT EMILION GRAND CRU  
SAINT GEORGES-SAINT EMILION  
SAINT ESTEPHE  
SAINT JULIEN  
SAINT-MONT  
SAUSSIGNAC  
SAUTERNES  
TURSAN



### 13es Assises de l'Origine

“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac

## Organisateurs



### **Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine**

La Chambre régionale d'agriculture Aquitaine est le lieu privilégié d'élaboration de la politique agricole régionale, en étroite liaison avec tous ses partenaires professionnels, politiques et administratifs. Elle est chargée d'organiser, de coordonner et de mettre en cohérence des actions à caractère régional et des projets de filières et de départements



### **Fédération Régionale des Coopératives Agricoles d'Aquitaine**

La FRCAA est un syndicat professionnel qui s'appuie sur des valeurs fortes, fondatrices du modèle d'entreprise coopérative. Elle est fondée sur la modernité des valeurs Coopératives, la FRCAA est une fédération professionnelle de proximité, réactive, pluridisciplinaire et mutualiste.

## Parrain



### **INAO**

Etablissement public et autorité compétente vis-à-vis de l'Union Européenne, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité a 5 missions principales : la promotion des informations et concepts d'origine et de la qualité, la reconnaissance des signes d'identification de la qualité et de l'origine, le suivi et la défense juridique des Indications Géographiques concernées par l'IGP et l'AOP au plan national et international.



### **13es Assises de l'Origine**

**“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac**

## Partenaires

Les Assises de l'Origine sont organisées avec le soutien financier de :



L'association IGP foie gras du Sud-Ouest a été créée en 1992 pour élaborer et porter les dossiers CCP et IGP, gérer la certification et défendre l'appellation Foie-Gras du Sud-Ouest en Europe et dans le monde. Il regroupe 100 entreprises et 2200 agriculteurs. Le chiffre d'affaire global de la filière IGP est de plus d'un milliard.



Le Syndicat du Pruneau d'Agen a été créé en 1994 pour porter le dossier d'IGP, gérer la certification et défendre la dénomination Pruneau d'Agen en Europe et dans le Monde. Il regroupe 1550 opérateurs, producteurs, transformateurs et ateliers de préparation de pruneaux.



Le Consortium du Jambon de Bayonne est l'Organisme de Défense et de Gestion de l'appellation I.G.P. Jambon de Bayonne obtenue le 7 octobre 1998. Il regroupe l'ensemble des acteurs de la filière : éleveurs de porcs, fabricants d'aliments, abatteurs, découpeurs et salaisonniers.



Acteur foncier des politiques publiques dans le domaine de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et de la préservation des ressources naturelles, la **Safer Aquitaine Atlantique** s'associe au projet des acteurs de l'agriculture régionale dans la défense des filières agricoles, notamment celles qui relèvent d'un signe officiel de qualité et d'origine.



Le projet de fusion entre les caisses régionales de la Gironde, du Lot-et-Garonne et du Sud-Ouest a conduit le 21 mai 2001 à la création d'une seule entité : **le Crédit Agricole d'Aquitaine**. La constitution d'une banque régionale solide et performante est un gage de pérennité mais aussi une promesse forte d'engagement au niveau du développement de notre région.



### 13es Assises de l'Origine

“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac



---

### 13es Assises de l'Origine

“ Signes officiels de qualité et d'origine : des outils de régulation au service d'une agriculture durable ”  
Mardi 31 mai 2011 de 9h30 à 12h30 - Parc des expositions de Bordeaux-Lac